

**MARCHE PUBLIC – EXECUTION DE SERVICES
ROUTIERS ET DE TRANSPORTS DE PERSONNES
DU COLLEGE HENRI BRISSON**

Règlement de consultation

(Consultation lancée pour la passation d'un marché à procédure adaptée selon l'article L.2123 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et les articles R.2123 et suivants du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2019 du code de la commande publique)

Personne publique contractante :

Dénomination : COLLEGE HENRI BRISSON

Type d'acheteur public :

Etat :

Collectivité territoriale :

ETAB. PUBLIC. LOCAL :

15 rue Armand LEROI, 33405 TALENCE

Téléphone : 05.56.04.12.80

Email : gest.0330128k@ac-bordeaux.fr

Pouvoir adjudicateur du marché : M. le Chef d'Etablissement Laurent ALBAREIL

Personne responsable du suivi de l'exécution du présent marché : Alexandra FAYARD (gestionnaire) du collège

Comptable assignataire des paiements : Jérôme GLERE, Agent comptable du lycée Victor Louis

**DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
MARDI 27 août 2024 à 12h00.**

1- Présentation de la procédure et du marché à conclure

1.1 - Mode de passation du marché :

Il s'agit d'une procédure adaptée lancée en application de l'article L.2123 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et les articles R.2123 et suivants du décret n°2018-20175 du 3 décembre 2018 du code de la commande publique.

1.2 - Objet et forme du marché :

Le marché à conclure concerne l'exécution de services routiers et de transports de personnes du collège Henri BRISSON.

Collège Henri BRISSON
15 rue Armand LEROI
33400 TALENCE

1.3 - Durée du marché :

Le marché est conclu pour l'année scolaire 2024-2025. Il débute le 16 septembre 2024 et se termine le 27 juin 2025.

1.4 - Allotissement :

Le marché à conclure est constitué de plusieurs lots.

1.5 - Variantes et options :

Les variantes ne sont pas admises.
Le dossier ne comporte pas d'option.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de passer des marchés complémentaires ou des avenants si cela s'avère nécessaire.

1.6 - Contenu du dossier

Les pièces constitutives du dossier de consultation sont :

- l'acte d'engagement
- le règlement de consultation
- le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P)
- le bordereau de prix des lots n°1, n°2 et n°3
- Avis de publicité

1.7 - Conditions d'obtention du dossier

Les pièces du dossier de consultation sont disponibles en fichiers joints sur le site de l'AJI à l'adresse <http://www.aji-france.com>.

1.8 - Règlement :

Le Règlement s'effectuera après service fait, par virement administratif dans les 30 jours, à réception de la facture. Aucun acompte ne sera versé à l'entreprise titulaire du marché.
Cf circulaire 2005 022 du 02/02/2005 précisant le dispositif à la réglementation du paiement après

2 - Durée de validité des offres et modalités de transmission

2.1 Durée de validité de l'offre :

Le candidat est tenu par son offre pendant **90 jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.

2.2 Date limite de transmission des offres et modalités de transmission :

Les offres seront dématérialisées sur la plateforme AJI le **27 août 2024 à 12h00**,

2.3 Présentation des offres :

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Pièces constituant la candidature :

- Lettre de candidature ou DC1
- L'ensemble des documents mentionnés aux articles D8222-5 ou D8222-7 et D8222-8 du Code du travail
- Une attestation d'assurance
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétent attestant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales
- Une attestation sur l'honneur datée et signée pour justifier que le candidat :
 - N'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
 - N'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour des infractions au code du travail. (L.324-9, L.324-10, L341-6, L125-1, L125-3)

Pièces constituant l'offre :

- L'acte d'engagement dûment complété et signé.
- L'annexe (Bordereau de prix) dûment complétée et signée

Pour tous les documents, la signature du candidat exigée doit être manuscrite et originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat (les délégations devront être jointes à la proposition).

3 - Examen des candidatures

L'examen des candidatures porte sur :

- La capacité professionnelle, technique, et financière du candidat eu égard aux éléments fournis.

4 - Examen des offres et attribution du marché

Vérifier les garanties offertes par l'organisme et ses qualités professionnelles :

Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères pondérés énumérés ci-après :

CRITERES	DETAILS	PONDERATION
Prix		40 %
Services associés	Autocar avec ceintures Réactivité du service commercial – délai court Etat des bus et entretien. Solution apportée si pb constaté sur un bus (ex : pneu crevé)	50 %
Qualités environnementales		10%

Les offres non conformes à l'objet du marché sont éliminées.

Tout retard dans la remise de l'offre entraîne l'élimination du candidat. Les plis arrivés hors délais sont retournés à la demande expresse du candidat.

5 – Modalités d'attribution du marché

L'offre la mieux classée est retenue (article R.2152-6 du code de la commande publique du 01.04.2019).

La pouvoir adjudicateur du marché avise tous les autres candidats du rejet de leur offre.

Conformément à l'article R.2144-1, R.2144-2 du code de la commande publique du 01.04.2019 et de l'ordonnance 2018-1074 du 26/11/2018, si un candidat retenu ne peut produire les certificats et attestations demandés dans un délai de 3 jours, son offre est rejetée.

Le pouvoir adjudicateur présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

6 - Renseignements

Pour tous renseignements concernant le dossier, veuillez-vous adresser à :

Mme Alexandra FAYARD, Tel : 06.68.14.86.85